

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000506496<br>15 | Date de dernière parution: 07.06.2025<br>Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier

Code du produit : 00000000050649615

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : M9RG-J8Q9-J00H-03CH

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Vaporisation durcisseur

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**  
BASF Coatings France SAS  
Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-ry  
60480 Breuil-Le-Sec  
France

Téléphone: +33 3 4477-7777  
adresse E-Mail: product-safety-coatings@basf.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél.: + 33 (0)1 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)  
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)  
International emergency number (Numéro d'urgence international):  
+49 180 2273-112  
contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000506496<br>15 | Date de dernière parution: 07.06.2025<br>Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

|  |  |
|--|--|
| Liquides inflammables, Catégorie 3<br>Toxicité aiguë, Catégorie 4<br>Irritation oculaire, Catégorie 2<br>Sensibilisation cutanée, Catégorie 1<br>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire<br>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central | H226: Liquide et vapeurs inflammables.<br>H332: Nocif par inhalation.<br>H319: Provoque une sévère irritation des yeux.<br>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.<br>H335: Peut irriter les voies respiratoires.<br><br>H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
|--|--|

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

|                    |   |      |  |
|--------------------|---|------|--|
| Mentions de danger | : | H226 | Liquide et vapeurs inflammables.         |
|                    |   | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.     |
|                    |   | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
|                    |   | H332 | Nocif par inhalation.                    |
|                    |   | H335 | Peut irriter les voies respiratoires.    |
|                    |   | H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

#### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000506496<br>15 | Date de dernière parution: 07.06.2025<br>Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

(Trimère) oligomère HDI  
heptan-2-one  
acétate de 2-butoxyéthyle  
acétate de 1-méthoxy-2-propyle

### Étiquetage supplémentaire

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : polyisocyanate  
solvant organique

#### Composants

| Nom Chimique            | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification  | Concentration<br>(% w/w) |
|-------------------------|---|---|--------------------------|
| (Trimère) oligomère HDI | 28182-81-2<br>931-274-8<br>01-2119485796-17               | Acute Tox. 4; H332<br>Skin Sens. 1; H317<br>STOT SE 3; H335<br>(Système respiratoire) | >= 50 - < 75             |
| heptan-2-one            | 110-43-0  | Flam. Liq. 3; H226  | >= 12,5 - < 15           |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

Version 2.2      Date de révision: 17.12.2025      Numéro de la FDS: 000000000506496      Date de dernière parution: 07.06.2025  
15      Date de la première version publiée: 20.10.2023

|                                 |   |  |                |
|---------------------------------|---|--|----------------|
|                                 | 203-767-1<br>606-024-00-3<br>01-2119902391-49             | Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 4; H332<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux central)   |                |
|                                 |   | Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 1.600 mg/kg<br>Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 16,7 mg/l |                |
| acétate de 2-butoxyéthyle       | 112-07-2<br>203-933-3<br>607-038-00-2<br>01-2119475112-47 | Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 4; H332<br>Acute Tox. 4; H312   | >= 10 - < 12,5 |
|                                 |   | Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 1.880 mg/kg<br>Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.500 mg/kg      |                |
| acétate de 1-méthoxy-2-propyle  | 108-65-6<br>203-603-9<br>607-195-00-7<br>01-2119475791-29 | Flam. Liq. 3; H226<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux central)   | >= 5 - < 7     |
| acide 3,5,5-triméthylhexanoïque | 3302-10-1<br>221-975-0<br>01-2119517580-45                | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318  | >= 1 - < 2     |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. S'éloigner de la zone dangereuse. Retirer immédiatement les vêtements souillés. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000506496<br>15 | Date de dernière parution: 07.06.2025<br>Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

- 
- |                                 |   |  |
|---------------------------------|---|--|
| En cas d'inhalation             | : | En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.<br>Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                        |
| En cas de contact avec la peau  | : | Appeler immédiatement un médecin.<br>En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.  |
| En cas de contact avec les yeux | : | Appeler immédiatement un médecin.<br>Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.<br>Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. |
| En cas d'ingestion              | : | Se rincer la bouche à l'eau.<br>Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.<br>Garder tranquille.<br>En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.   |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |   |   |
|-----------|---|---|
| Symptômes | : | Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. |
| Risques   | : | Peut provoquer une allergie cutanée.<br>Provoque une sévère irritation des yeux.<br>Nocif par inhalation.<br>Peut irriter les voies respiratoires.<br>Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |   |   |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Pas d'antidote spécifique connu.<br>Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---|

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                |   |   |
|--------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Eau pulvérisée<br>Poudre sèche<br>Mousse<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) |
|--------------------------------|---|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000506496<br>15 | Date de dernière parution: 07.06.2025<br>Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.  
Pour le personnel non urgentiste:  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Garder à l'écart des sources d'inflammation.  
Pour les intervenants d'urgence:  
Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter les résidus avec un absorbant ininflammable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000506496<br>15 | Date de dernière parution: 07.06.2025<br>Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

mable, tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomée. Stocker dans un conteneur approprié. La zone contaminée doit être immédiatement nettoyée au moyen d'un décontaminant approprié. Un des décontaminants possibles (inflammables) comprend (en volumes) : éthanol ou alcool isopropylique (50 volumes); eau (45 volumes); solution concentrée d'ammoniac (5 volumes). Une autre solution non inflammable est un composé de : carbonate de sodium (5 volumes); eau (95 volumes). Ajouter le même décontaminant au reliquat et laisser reposer pendant plusieurs jours jusqu'à achèvement complet de la réaction dans un conteneur non scellé. Une fois que cette étape est atteinte, fermer le conteneur et éliminer en conformité avec la réglementation sur les déchets (voir rubrique 13).

Assurer une ventilation adéquate.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.  
Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.  
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.  
Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un équipement de protection respiratoire pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant ait chuté sous le seuil d'exposition.  
  
Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000506496<br>15 | Date de dernière parution: 07.06.2025<br>Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Protéger de l'humidité.  
Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se dispersent au niveau du sol. Les vapeurs en contact avec l'air peuvent provoquer une explosion.

Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Pratiquer l'ouverture avec précaution pour permettre le dégagement de pression. Des précautions doivent être prises pour minimiser l'exposition à l'humidité de l'atmosphère ou à l'eau. Le dioxyde de carbone sera formé ce qui peut causer une pressurisation dans des conteneurs fermés. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Stocker à l'abri du gel.

Précautions pour le stockage en commun : Se maintenir loin des agents oxydants, des substances fortement alcalines ou acides, des amines, des alcools et de l'eau. Des réactions exothermiques incontrôlées se produisent avec les amines et les alcools. Le produit réagit avec l'eau provoquant l'évolution du dioxyde de carbone. Dans des conteneurs fermés, la pression augmente et peut causer la distorsion et dans des cas extrêmes l'éclatement et l'explosion du conteneur.

Température de stockage recommandée : 5 - 35 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

Version 2.2      Date de révision: 17.12.2025      Numéro de la FDS: 000000000506496      Date de dernière parution: 07.06.2025  
15      Date de la première version publiée: 20.10.2023

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Vernis d'émaillage RDL 50, Vernis d'émaillage R 78433, résine phénol-époxydique Müller 79/14/3 (CH), résine phénol-époxydique EHD0022, Vernis d'émaillage KNS L-5X, Vernis durcissant à chaud Valspar HXR008F red, Vernis d'émaillage Vitalure 745, Peinture intérieure standard, Peinture séchage four C222A/C221A, acier inox 1.4301 (V2), acier au carbone (acier), étain (fer blanc)

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                | No.-CAS  | Type de valeur (Type d'exposition)   | Paramètres de contrôle           | Base       |
|---------------------------|----------|--|----------------------------------|------------|
| heptan-2-one              | 110-43-0 | TWA  | 50 ppm<br>238 mg/m <sup>3</sup>  | 2000/39/EC |
|                           |          | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif |                                  |            |
|                           |          | STEL   | 100 ppm<br>475 mg/m <sup>3</sup> | 2000/39/EC |
|                           |          | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif |                                  |            |
|                           |          | VME  | 50 ppm<br>238 mg/m <sup>3</sup>  | FR VLE     |
|                           |          | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes  |                                  |            |
|                           |          | VLCT (VLE)   | 100 ppm<br>475 mg/m <sup>3</sup> | FR VLE     |
|                           |          | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes  |                                  |            |
| acétate de 2-butoxyéthyle | 112-07-2 | STEL   | 50 ppm<br>333 mg/m <sup>3</sup>  | 2000/39/EC |
|                           |          | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif |                                  |            |
|                           |          | TWA  | 20 ppm<br>133 mg/m <sup>3</sup>  | 2000/39/EC |
|                           |          | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif |                                  |            |
|                           |          | VME  | 10 ppm<br>66,5 mg/m <sup>3</sup> | FR VLE     |
|                           |          | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-                                    |                                  |            |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

Version 2.2      Date de révision: 17.12.2025      Numéro de la FDS: 000000000506496      Date de dernière parution: 07.06.2025  
15      Date de la première version publiée: 20.10.2023

|                                |  |            |                                  |            |
|--------------------------------|--|------------|----------------------------------|------------|
|                                | mites réglementaires contraignantes  |            |                                  |            |
|                                |  | VLCT (VLE) | 50 ppm<br>333 mg/m <sup>3</sup>  | FR VLE     |
|                                | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes  |            |                                  |            |
| acétate de 1-méthoxy-2-propyle | 108-65-6   | STEL       | 100 ppm<br>550 mg/m <sup>3</sup> | 2000/39/EC |
|                                | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif |            |                                  |            |
|                                |  | TWA        | 50 ppm<br>275 mg/m <sup>3</sup>  | 2000/39/EC |
|                                | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif |            |                                  |            |
|                                |  | VME        | 50 ppm<br>275 mg/m <sup>3</sup>  | FR VLE     |
|                                | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes  |            |                                  |            |
|                                |  | VLCT (VLE) | 100 ppm<br>550 mg/m <sup>3</sup> | FR VLE     |
|                                | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes  |            |                                  |            |

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance         | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                 |
|-----------------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|
| 3-éthoxypropionate d'éthyle | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 102 mg/kg              |
|                             | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 610 mg/m <sup>3</sup>  |
|                             | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets locaux      | 102 mg/cm <sup>2</sup> |
|                             | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 610 mg/m <sup>3</sup>  |
|                             | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 24,2 mg/kg             |
|                             | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 72,6 mg/m <sup>3</sup> |
|                             | Consommateurs      | Oral(e)              | Long terme - effets systémiques | 1,2 mg/kg              |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance         | Compartiment de l'Environnement      | Valeur      |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------|
| 3-éthoxypropionate d'éthyle | Station de traitement des eaux usées | 50 mg/l     |
|                             | Eau douce                            | 0,061 mg/l  |
|                             | Eau de mer                           | 0,006 mg/l  |
|                             | Sédiment d'eau douce                 | 0,419 mg/kg |
|                             | Sédiment marin                       | 0,042 mg/kg |
|                             | Sol                                  | 0,048 mg/kg |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07.06.2025           |
| 2.2     | 17.12.2025        | 000000000506496   | Date de la première version publiée: 20.10.2023 |
|         |                   | 15                |   |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex.  
Gants en caoutchouc butylique - épaisseur: 0.5mm  
De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants.  
Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit.  
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.  
Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.  
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.  
Protection préventive de la peau  
Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):  
Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1):  
Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000506496<br>15 | Date de dernière parution: 07.06.2025<br>Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

- 
- Protection de la peau et du corps : Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.
- Protection respiratoire : Combinaison jetable résistante aux produits chimiques  
Appareils de protection respiratoires adéquats:  
Demi-masque avec filtre combiné de classe A2P2  
En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.
- Mesures de protection : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.  
Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.
- Dans des conditions sèches et fraîches, il est possible que l'isocyanate reste dans le film de peinture sans réaction jusqu'à 30 heures après application.
- Le matériel de protection respiratoire doit être utilisé par les employés de cabine de pulvérisation.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : type ester
- Point de fusion/point de congélation : non déterminé
- Point/intervalle d'ébullition : 141 - 195 °C
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : non déterminé
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : > 35 g/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000506496<br>15 | Date de dernière parution: 07.06.2025<br>Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

rieure

Point d'éclair : 23 °C  
Méthode: ISO 3679

Température d'auto-inflammation : > 200 °C

Température de décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

pH : substance / le mélange réagit avec de l'eau

Viscosité  
Viscosité, cinématique : non déterminé (40 °C)  
7,3 mm<sup>2</sup>/s (23 °C)

Temps d'écoulement : > 30 s à 23 °C  
Section transversale: 3 mm  
Méthode: ISO 2431

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur : 3,0000 hPa  
(20 °C)  
Méthode: calculé(e)  
non déterminé (50 °C)

Densité : 1,033 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé.

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|         |                   |                       |  |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS:     | Date de dernière parution: 07.06.2025              |
| 2.2     | 17.12.2025        | 000000000506496<br>15 | Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |

---

|                              |   |  |
|------------------------------|---|--|
| Inflammabilité (liquides)    | : | Liquide et vapeurs inflammables.                                   |
| Combustibilité soutenue      | : | Maintient la combustibilité: oui                                   |
| Substances auto-échauffantes | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant. |
| Taux de corrosion du métal   | : | Non corrosif pour les métaux.                                      |
| Miscibilité avec l'eau       | : | non miscible   |

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter l'action directe de l'eau.  
Eviter l'éclairage naturel direct.  
Chaleur, flammes et étincelles.  
Protéger du gel.  
Chaleur.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Se maintenir loin des agents oxydants, des substances fortement alcalines ou acides, des amines, des alcools et de l'eau. Des réactions exothermiques incontrôlées se produisent avec les amines et les alcools. Le produit réagit avec l'eau provoquant l'évolution du dioxyde de carbone. Dans des conteneurs fermés, la pression augmente et peut causer la distorsion et dans des cas extrêmes l'éclatement et l'explosion du conteneur.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Isocyanates  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000506496<br>15 | Date de dernière parution: 07.06.2025<br>Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 14,41 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|         |                   |                       |  |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS:     | Date de dernière parution: 07.06.2025              |
| 2.2     | 17.12.2025        | 000000000506496<br>15 | Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |

### Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000506496<br>15 | Date de dernière parution: 07.06.2025<br>Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| Produit               | : Placer les déchets contenant des isocyanates dans des emballages secs et ne jamais les éliminer ensemble avec d'autres types de déchets (Réaction , danger d'augmentation de la pression).<br><br>Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.<br>Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées. |
| Emballages contaminés | : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.<br><br>Les résidus des conteneurs vides doivent être neutralisés avec un décontaminant (voir rubrique 6).<br>Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.                                   |
| Code des déchets      | : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- |      |           |
|------|-----------|
| ADN  | : UN 1263 |
| ADR  | : UN 1263 |
| RID  | : UN 1263 |
| IMDG | : UN 1263 |
| IATA | : UN 1263 |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- |     |             |
|-----|-------------|
| ADN | : PEINTURES |
| ADR | : PEINTURES |
| RID | : PEINTURES |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000506496<br>15 | Date de dernière parution: 07.06.2025<br>Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

**IMDG** : PEINTURES

**IATA** : PEINTURES

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|             | Classe | Risques subsidiaires |
|-------------|--------|----------------------|
| <b>ADN</b>  | : 3    |                      |
| <b>ADR</b>  | : 3    |                      |
| <b>RID</b>  | : 3    |                      |
| <b>IMDG</b> | : 3    |                      |
| <b>IATA</b> | : 3    |                      |

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

**IATA (Passager)**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000506496<br>15 | Date de dernière parution: 07.06.2025<br>Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
Instruction d' emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable liquid

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### RID

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|   |   |   |
|---|---|---|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) | : | Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:<br>Numéro sur la liste 75, 3 |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).  | : | Non applicable  |
| Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone   | : | Non applicable  |
| Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)  | : | Non applicable  |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation  | : | Non applicable  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>17.12.2025 | Numéro de la FDS:<br>000000000506496<br>15 | Date de dernière parution: 07.06.2025<br>Date de la première version publiée:<br>20.10.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 62, 84, 49 bis, 49  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331, 4734

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 43,24 %

Contenu en composés organiques volatils (COV): 446,66 g/l  
contenu en COV sans eau

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

ne s'applique  
pas

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

ne s'applique  
pas

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07.06.2025           |
| 2.2     | 17.12.2025        | 000000000506496   | Date de la première version publiée: 20.10.2023 |
|         |                   | 15                |   |

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

|      |   |  |
|------|---|--|
| H226 | : | Liquide et vapeurs inflammables.       |
| H302 | : | Nocif en cas d'ingestion.              |
| H312 | : | Nocif par contact cutané.              |
| H315 | : | Provoque une irritation cutanée.       |
| H317 | : | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318 | : | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H332 | : | Nocif par inhalation.                  |
| H335 | : | Peut irriter les voies respiratoires.  |
| H336 | : | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

#### Texte complet pour autres abréviations

|                     |   |  |
|---------------------|---|--|
| Acute Tox.          | : | Toxicité aiguë   |
| Eye Dam.            | : | Lésions oculaires graves   |
| Flam. Liq.          | : | Liquides inflammables  |
| Skin Irrit.         | : | Irritation cutanée   |
| Skin Sens.          | : | Sensibilisation cutanée  |
| STOT SE             | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique   |
| 2000/39/EC          | : | Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif |
| FR VLE              | : | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  |
| 2000/39/EC / TWA    | : | Valeurs limites - huit heures  |
| 2000/39/EC / STEL   | : | Limite d'exposition à court terme  |
| FR VLE / VME        | : | Valeur limite de moyenne d'exposition  |
| FR VLE / VLCT (VLE) | : | Valeurs limites d'exposition à court terme   |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## 50-430 2,5L Durcisseur lent COV 2,5L Bidons acier



We create chemistry

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07.06.2025           |
| 2.2     | 17.12.2025        | 000000000506496   | Date de la première version publiée: 20.10.2023 |
|         |                   | 15                |   |

internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Classification du mélange:

|              |      |
|--------------|------|
| Flam. Liq. 3 | H226 |
| Acute Tox. 4 | H332 |
| Eye Irrit. 2 | H319 |
| Skin Sens. 1 | H317 |
| STOT SE 3    | H335 |
| STOT SE 3    | H336 |

### Procédure de classification:

|  |
|--|
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR